Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260311-25BIS_2026-DE

Département du Loiret

Arrondissement de Montargis

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Ferrières en Gâtinais

DATE DE CONVOCATION
04/03/2026

DATE D'AFFICHAGE
18/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **25**

PRESENTS : **16**

VOTANTS : **18**

OBJET :
25 - FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - ANNEE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 11 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. LARCHERON Gérard, Maire.

Etaient présents : M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, M. Alain BEAUNIER, M. Jean-Michel BERTIN, Mme Marine BURILLER, Mme Céline CHAUVET, Mme Muriel CHAUVOT, Mme Sylvie COSTA, M. Bruno DUBREUIL, M. Jacques DUCHEMIN, M. Frédéric JULLY, M. Claude MACON, M. Alain MOUCHOUX, M. Pierre LELOUP, M. Bernard ROBICHON et Mme Nathalie ROUX.

Etaient représentées :
Mme Florence BAILLOUX par M. Jacques DUCHEMIN
Mme Emmanuelle WAMBERGUE par Mme Muriel CHAUVOT

Etaient excusés :
Mme Sylvie NINONET
Mme Sylvie DUMAS
Mme Sophie SUIVENG
Mme Maddy FRICHET
M. Bruno CLEZARDIN
M. Frédéric NERAUD
M. Jean-Louis TOUCHAIS

Monsieur Alain MOUCHOUX a été nommé Secrétaire de Séance et Madame Emilie JULAUDE, Secrétaire de séance auxiliaire.

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions ;
Vu les articles L1612-2 et L1612-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
Vu l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances 2020 ;

En application de l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances 2020, le taux de la taxe d'habitation est gelé à son niveau 2019 pour les impositions des années 2020, 2021 et 2022.
Depuis 2021, les collectivités ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales et sont compensées par la part de la taxe foncière du Département.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour rappel, les taux 2025 étaient :

Taxe d'Habitation	12,48 %
Taxe sur le Foncier Bâti	49,57 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	51,43 %

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260311-25BIS_2026-DE

Le Conseil Municipal,
DECIDE à l'unanimité,

- **DE VOTER** pour 2026, les taux communaux d'imposition suivants :

Taxe d'Habitation	12,48 %
Taxe sur le Foncier Bâti	49,57 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	51,43 %

Pour extrait conforme
A Ferrières en Gâtinais
Le 12 mars 2026

Le Maire

Gérard LARCHERON

Le secrétaire de séance

Alain MOUCHOUX